

**DECLARATION DE LA MODIFICATION  
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION** N° 15272\*1  
Article R512-54-II du code de l'environnement

**1-DECLARANT**

**Personne morale**       **Personne physique** :     Madame     Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique  N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone  Portable  Fax  (facultatif)

Courriel

**Signataire de la déclaration (pour une personne morale)**

Nom  Prénoms

Qualité

**2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION**

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

**Adresse de l'installation :**  identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone  Portable  Fax  (facultatif)

Courriel

### Description générale du projet de modification de l'installation :

La société EXTRAITS d'ANJOU exploite sur la commune déléguée de COUTURES, commune nouvelle de Brissac-Loire-Aubance, un établissement de fabrication, de contrôle analytique et la commercialisation d'extraits végétaux et d'huiles essentielles, ainsi que l'extraction et la purification d'extraits de plantes médicinales. Cet établissement est soumis à déclaration.

### Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :  Oui  Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :  Oui  Non

### 3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation  
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui  Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Le bâtiment projeté est destiné au stockage de produits finis et n'entraîne aucune modification des installations classées existantes sur le site qui possède un récépissé de déclaration en date du 20 septembre 2012.



## 5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation  
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui  Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

## 6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :  
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui  Non

## 7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le

Signature du déclarant



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREUVE DE DEPOT N° A-0-TGPFZSX2B

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE  
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**  
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

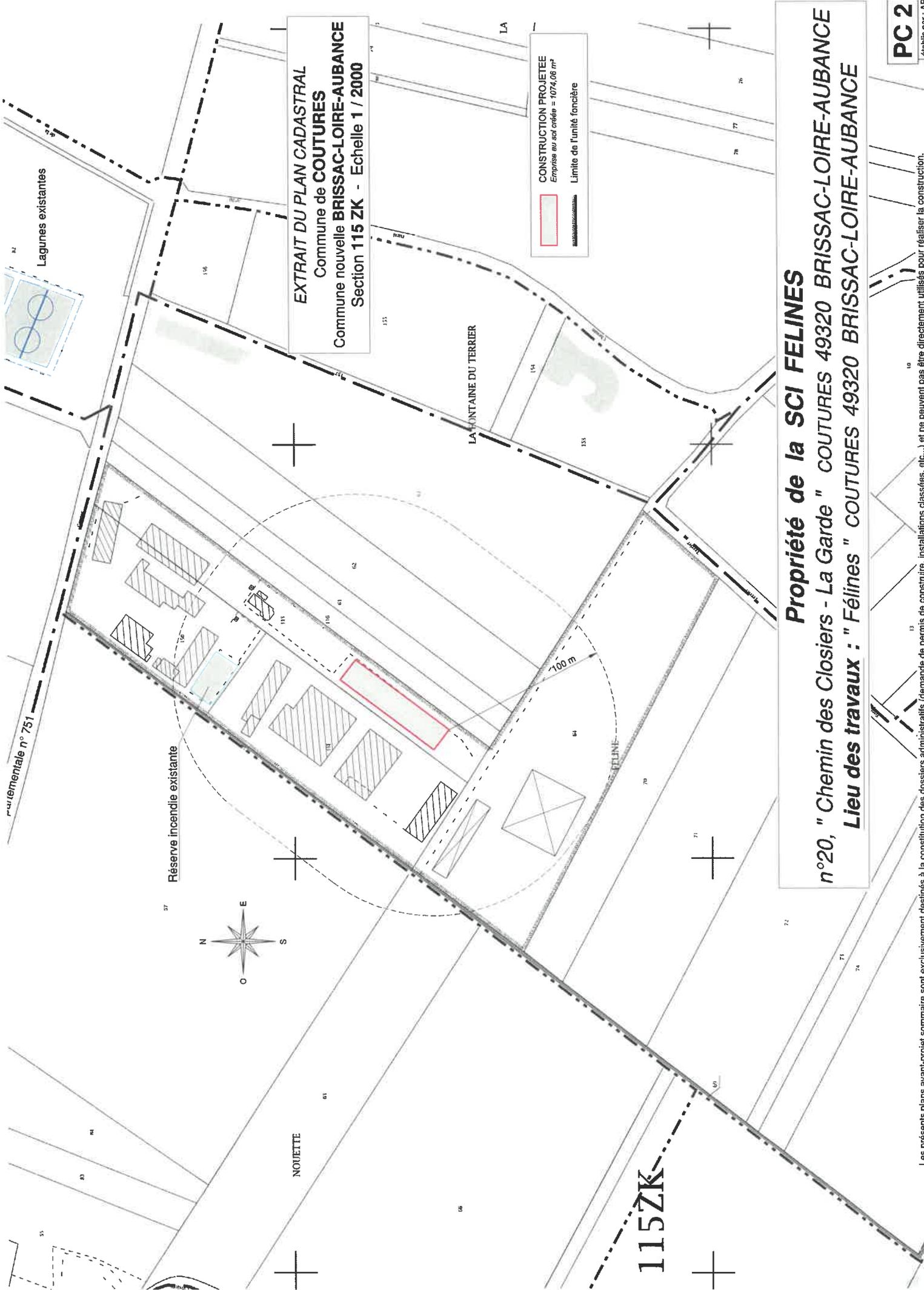
SARL EXTRAITS D'ANJOU	
48 ROUTE DE GENNES	
49320	BRISSAC LOIRE AUBANCE

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.*
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : .....

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).*





**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**  
 Commune de **COUTURES**  
 Commune nouvelle **BRISSAC-LOIRE-AUBANCE**  
 Section **115 ZK** - Echelle 1 / 2000

**CONSTRUCTION PROJETEE**  
 Emprise au sol créée = 1074,06 m<sup>2</sup>  
 Limite de l'unité foncière

**Propriété de la SCI FELINES**  
 n°20, "Chemin des Closiers - La Garde" **BRISSAC-LOIRE-AUBANCE**  
 Lieu des travaux : "Félines" **BRISSAC-LOIRE-AUBANCE**

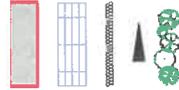
**PC 2**  
 établie par : AR

Les présents plans avant-projet sommaire sont exclusivement destinés à la constitution des dossiers administratifs (demande de permis de construire, installations classées, etc...) et ne peuvent pas être directement utilisés pour réaliser la construction. Les autres bordures sont données à titre indicatif. Des plans d'exécution doivent être établis et soumis aux constructions qui sont soumis aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 2003-1031 du 10 novembre 2003 relative à l'égalité territoriale.



**CONSTRUCTION PROJETEE**  
 Emprise au sol créée = 1074,06 m<sup>2</sup>

- Couverture équipée de panneaux photovoltaïques
- Limite d'unité foncière
- Accès existant aux bâtiments
- Haies et arbres existants



**Réseaux existants sur le site et aux abords immédiats**

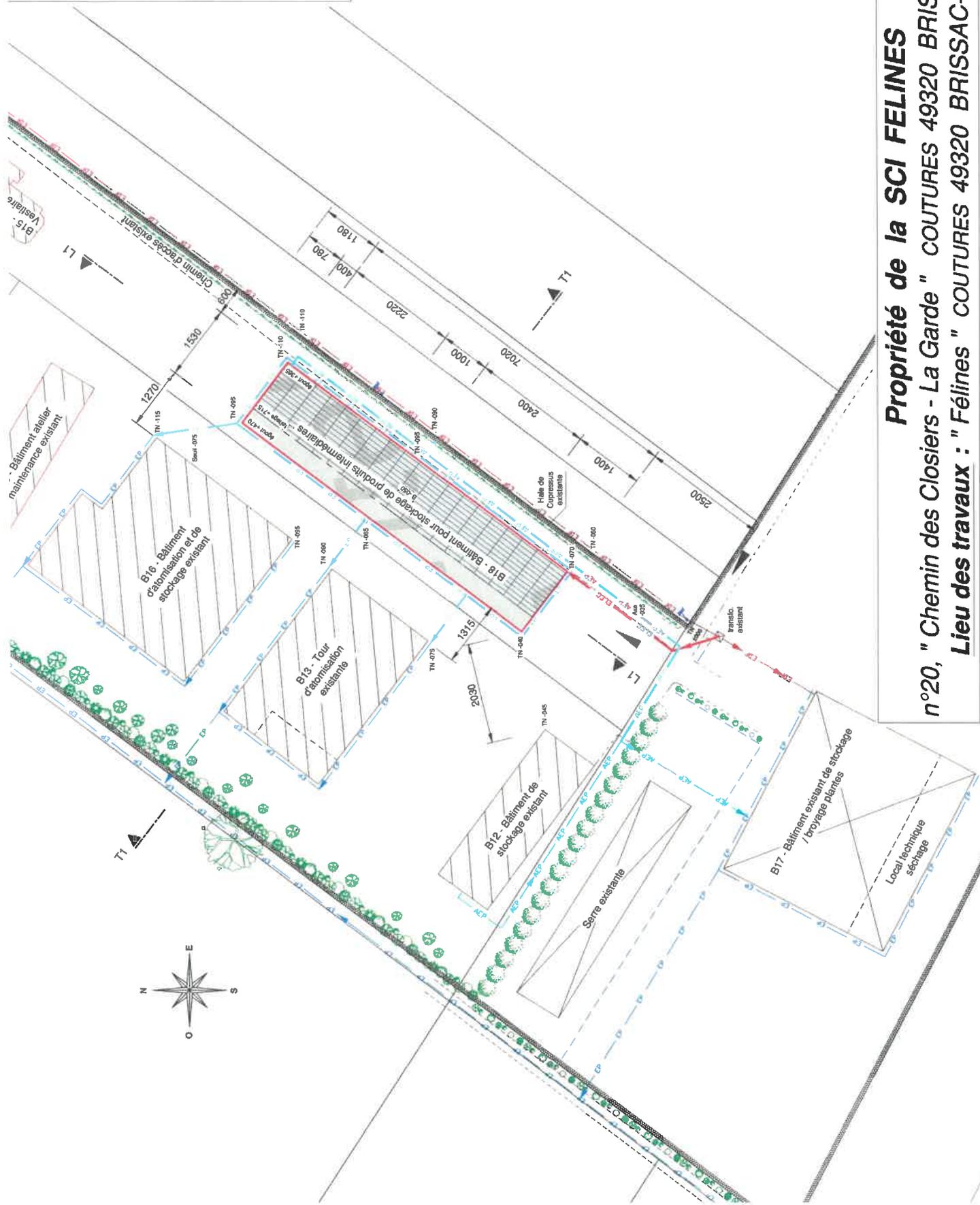
- Réseau eaux pluviales ou fossés
- Réseau / ligne électrique
- Adduction d'eau potable

**Réseaux projetés sur le site :**

- Réseau eaux pluviales

**Raccordement de la construction projetée :**

- Alimentation électrique nécessité d'extension du réseau public : [no]
- Adduction d'eau potable nécessité d'extension du réseau public : [no]



**PLAN DE MASSE**  
 Echelle : 1 / 750

**Propriété de la SCI FELINES**  
**n°20, "Chemin des Closiers - La Garde" COUTURES 49320 BRISSAC-LOIRE-AUBANCE**  
**Lieu des travaux : "Félines" COUTURES 49320 BRISSAC-LOIRE-AUBANCE**

Les présents plans avant-projet sommaire sont exclusivement destinés à la constitution des dossiers administratifs (demande de permis de construire, installations classées, etc.) et ne peuvent pas être directement utilisés pour réaliser la construction.

